

Association Syndicale Libre de Brigode 5

BP N° 50237, 59654 VILLENEUVE D'ASCQ

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 10 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le 10 avril, les membres de l'Association Syndicale libre de Brigode 5 se sont réunis en assemblée générale, sur convocation du Conseil, au club-house du golf de Brigode.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par les syndicaux présents.

Le Président Christian QUIQUE préside la séance et déclare celle-ci ouverte à 19h40. Il fait procéder à la désignation d'isabelle NAJBERG en qualité de secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Secrétaire, permet de constater la présence ou la représentation de 87 membres de l'Association Syndicale ouvrant droit à 87 suffrages. L'assemblée, réunissant le quorum requis, est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau de l'assemblée la convocation à la présente assemblée adressée à tous les membres de l'Association.

Le Président rappelle l'ordre du jour, à savoir :

- A Désignation des Scrutateurs (majorité art.24)
- B Présentation des comptes de l'exercice 2013
- C Présentation du budget pour l'exercice 2014
- D Présentation du livret « j'habite Brigode 5 »
- E Productions cinématographiques
- F Limites de propriété
- G Election des nouveaux membres du Syndicat
- H Réponses aux questions écrites

Tout au long de la réunion le Président rend compte des actions menées par le Syndicat en présentant et en commentant le rapport de ce dernier. Il traite également des problèmes d'actualité notamment des espaces verts, de la sécurité, de la voirie et de la commission Architecture.

Résolution A : Nomination des Scrutateurs

Projet de résolution :

L'Assemblée Générale est invitée à se prononcer sur la désignation des Scrutateurs

Désignation des Scrutateurs : Mme Anita TIBERGHIEU et M Xavier LECIGNE

Votent pour : 87 Membres de l'Association

Résolution A : adoptée à l'unanimité des Membres de l'Association présents ou représentés

Résolution B : Présentation des comptes de l'exercice 2013

Projet de résolution :

L'Assemblée Générale donne au Syndicat quitus plein et entier de sa gestion pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013

Votent pour : 87 Membres de l'Association

Résolution B : adoptée à l'unanimité des Membres de l'Association présents ou représentés

Résolution C : Présentation du budget pour l'exercice 2014

Projet de résolution :

L'Assemblée Générale décide de fixer le budget prévisionnel des dépenses de l'exercice 2014 à 140 980 €, le coût de base de la part étant de 660€

Votent pour : 87 Membres de l'Association

Résolution C : adoptée à l'unanimité des Membres de l'Association présents ou représentés

Résolution D : Présentation du livret « J'habite Brigade 5 »

Projet de résolution :

Tout Membre du Syndicat vendant sa propriété doit transmettre le livret « j'habite Brigade 5 » au notaire de l'acquéreur et ceci simultanément avec les statuts et le cahier des charges.

Votent pour : 87 Membres de l'Association

Résolution D : adoptée à l'unanimité des Membres de l'Association présents ou représentés

Résolution E : Productions cinématographiques

Projet de résolution :

Tout Membre du Syndicat qui donne en location sa propriété dans le cadre d'une production cinématographique doit informer le producteur que l'accès au domaine privé de L'ASL (réseau routier et espaces verts) est possible moyennant un don à L'ASL Brigade 5 d'un montant minimum de 1000€ ou plus suivant le nombre de jours ou de semaines de tournage, celui-ci représentant le droit à l'accès du Domaine de Brigade 5

Votent pour : 87 Membres de l'Association

Résolution E : adoptée à l'unanimité des Membres de l'Association présents ou représentés

Résolution F : Limites de propriété

Projet de résolution :

Chaque Membre du Syndicat s'engage à mettre en conformité les limites de propriété et la plantation de haies avec le cahier des charges de l'ASL Brigade 5 et ceci dans un délai de trois ans à compter du 01/11/2014

Votent pour : 87 Membres de l'Association

Résolution F : adoptée à l'unanimité des Membres de l'Association présents ou représentés

Résolution G : Election des nouveaux Membres du Syndicat

Projet de résolution :

Sont élus pour Membres du Syndicat de l'ASL Brigade 5 et ceci pour un mandat de trois années

Mme Pascale DELTOUR	n° 169
M. Jean-Pierre DESBOUVRIE	n° 185
Mme Anita FONTEYNE	n° 101
M. Francis LOUAGE	n° 298

Votent pour : 87 Membres de l'Association

Résolution G : adoptée à l'unanimité des Membres de l'Association présents ou représentés

Résolution H : Réponses aux questions écrites

Voir le compte rendu analytique

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22 heures

Et de tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

Le Président
Christian
QUIQUE

Le secrétaire
Isabelle
NAJBERG

Le trésorier
Jean Noël
HUET

Scrutateur
Anita
TIBERGHEN

Scrutateur
Xavier
LECIGNE